

Moins de poubelles grâce

ORDURES

Un premier bilan de la taxe au sac a été présenté un an après son introduction. Même si tous les chiffres ne sont pas encore connus, cette mesure a permis de diminuer d'un tiers les déchets ménagers.

PAR DAVID VAQUIN
@LENOUVELLISTE.CH
PATRICK FERRARI
@LENOUVELLISTE.CH
FLORENT BAGNOUD
@LENOUVELLISTE.CH



Une diminution du nombre d'ordures par habitant de 32%. C'est le premier effet positif de la taxe au sac présenté mercredi à l'occasion d'une conférence de presse. Dans le détail, en 2017, en additionnant les déchets des ménages et des petites entreprises collectés par les pouvoirs publics du Valais romand, on obtenait 280 kg. Ce chiffre est passé en 2018 à 188 kg. Si l'on tient compte des nuitées, donc des touristes, la quantité était de 260 kg en 2017 et de 173 en 2018. Philippe Varone, président de l'Antenne région Valais romand qui a piloté l'introduction, se montre satisfait de cette tendance. Si l'on exclut les entreprises du calcul, chaque habi-

tant a produit 152 kg de déchets en 2018 ce qui représente environ 3000 tonnes par mois. Sur l'année, un pic a été enregistré au premier trimestre avec 10 000 tonnes de déchets puis les quantités se sont équilibrées entre 8500 et 9000 tonnes par trimestre.

92 sacs par ménage

Du côté des sacs, plus de 9,4 millions d'exemplaires ont été vendus dont les deux tiers au format 35 litres. Par ménage, cela correspond à 92 sacs par année soit 190 francs. «Nos estimations étaient justes. Cela représente deux sacs par semaine», indique Philippe Varone. Le président de l'Antenne insiste sur le fait que

c'est un premier bilan. Un questionnaire a été envoyé à chaque commune afin de connaître notamment le volume des déchets recyclés: verre, cartons, déchets verts, etc. «Impossible de nous prononcer pour l'instant mais une hausse a été constatée du côté du PET et du carton», relève Philippe Varone.

Relancer le recyclage

Le canton a profité de ce point presse pour présenter les volumes de déchets produits avant l'introduction de la taxe au sac. «Les résultats montrent que le taux de recyclage n'a cessé d'augmenter en Valais ces dix dernières années mais qu'il s'est stabilisé depuis trois



“Nos estimations étaient justes avec deux sacs par ménage et par semaine.”

PHILIPPE VARONE
PRÉSIDENT DE L'ANTENNE RÉGION VALAIS ROMAND

ans. Même si nous n'avons pas encore les chiffres précis, l'introduction de la taxe au sac a

d'ores et déjà des effets positifs et elle devrait relancer le volume de matière recyclée», explique Joël Rossier, chef du Service cantonal de l'environnement.

Des solutions pour le plastique et les déchets verts

Après ce premier bilan, l'Antenne région Valais romand souhaite trouver des solutions dans deux domaines précis. «Nous allons organiser en mars une journée de formation sur le plastique avec les communes, des représentants du canton, des usines et de Swiss Recycling. Des réflexions sont aussi en cours sur les déchets verts», conclut Philippe Varone. **DV**

750 000 francs d'amendes distribuées

CONTRÔLES

Depuis l'introduction de la taxe au sac, quelque 5000 amendes ont été distribuées. Tour d'horizon à travers les communes de Fully, Crans-Montana et Sierre.

Il y en a pour qui l'introduction de la taxe au sac aura coûté plus cher que d'autres. Selon l'Antenne région Valais romand (ARVR), 5000 amendes liées au non-respect des règlements communaux de gestion des déchets ont été prononcées depuis le 1er janvier 2018. Des contraventions qui se sont élevées en moyenne à 150 francs, représentant ainsi un total de 750 000 francs.

Dans la majorité des cas, les contrevenants à la taxe au sac ont été interpellés grâce à des caméras qui avaient été installées dans des écopoints. «On parle là

de personnes qui ne déposent pas leurs déchets, cartons ou encombrants dans les emplacements prévus à cet effet», précise Philippe Varone, président de l'ARVR. Il rappelle que 180 personnes ont été assermentées pour veiller au respect des règles. «Le quart des amendes concerne des sacs noirs qui ont été retrouvés dans les moloks. Sinon, les Valaisans se sont globalement bien appropriés les sacs taxés.»

Trois communes à la loupe

En se focalisant sur trois communes aux profils différents, «Le

Nouvelliste» a souhaité voir dans quelle mesure ces contrôles avaient abouti. A Fully, le montant total des amendes distribuées en 2018 s'est élevé à près de 50 000 francs. Conseiller chargé de la sécurité publique, Alain Mermoud explique que ces amendes sont surtout liées à des déchets déposés juste à côté des moloks. Trois écopoints communaux avaient été équipés de caméras l'an dernier. «Les contrevenants représentent une part infime de la population.»

Du côté de Crans-Montana, 85 amendes pour un total de 17 000 francs ont été pronon-

cées. Responsable des services techniques, Laurent Bonvin explique que les neuf écopoints de la commune ne comportent pas de caméras. En revanche, cinq personnes ont été assermentées pour procéder à des contrôles aléatoires. «C'est la seule manière que nous avons de veiller au respect des règles.» Des règles qui se voient davantage bafouées en station, durant la haute saison. «Les vacanciers ignorent bien souvent la marche à suivre. Nous pouvons toutefois compter sur les acteurs touristiques et les agences de location qui leur fournissent les informations nécessaires.»

La Ville de Sierre a elle aussi mis un accent particulier



sur la surveillance. «330 cas de fraude ont été instruits et ont abouti à des verbalisations dont le montant dépend du type de contravention. Mais en moyenne, on peut les estimer à 150 francs par cas», explique l'ingénieur de ville, Stéphane Delaloye. Soit un montant d'environ 49 500 francs pour le porte-monnaie des contrevenants sierrois. **FB**